



Comment inscrire un projet pour les journées de la mer ?

Quel type de manifestation puis-je organiser ?

Visite de sites, balade sur le sentier du littoral, visite de fort, de phare, de port, animation, journée pédagogique, sensibilisation à la sécurité, nettoyage de fonds marins / de plages, initiation nautique, projection de films, exposition... Toutes les idées sont les bienvenues !

Pourquoi inscrire mon projet ?

- Une visibilité nationale

Le site des Journées de la mer référence chacune de vos manifestations ! Les internautes peuvent alors, en un simple clic, prendre connaissance et participer aux projets que vous avez enregistrés. Vous bénéficiez aussi des relations presse conduites par le ministère pour cette opération.

- Un kit de communication

En avril, vous pourrez télécharger sur le site un kit de communication (bannières, affiches). En mai, vous recevrez des affiches pour annoncer votre manifestation.

Comment s'inscrire ?

L'inscription se fait en **3 étapes** sur le site des journées de la mer.

1) Je crée mon compte

2) Je remplis ma fiche structure

C'est à cette adresse que sera envoyé le kit de communication.

3) Je remplis 1 fiche pour 1 projet

La fiche projet correspond aux informations propres au projet enregistré.

1 fiche projet = 1 projet enregistré et labellisé = 1 kit de communication envoyé !

Faites-nous part dès maintenant de vos projets. Inscrivez-vous !

www.journeesdelamer.fr